

Centre de Lutte contre l'Impunité et
l'Injustice au Rwanda (CLIIR)
Rue de la colonne 54/4
1080 BRUXELLES
Tél/Fax : +32 816 011 13
Mobile : +32 487 616 651 / +32 488 534 743
Email: info@cliir.org
Site web: www.cliir.org
[@cliir_org](https://www.instagram.com/cliir_org)



CLIIR, un regard impartial

#2 Le cas de l'abbé Joseph Ndagijimana

Dans sa volonté de diaboliser et d'affaiblir l'Eglise Catholique du Rwanda, le régime totalitaire mis en place par le Front Patriotique Rwandais (FPR) a choisi quelques prêtres Hutu ou issus des mariages mixtes Hutu-Tutsi qui doivent être poursuivis, persécutés et emprisonnés comme suspects du génocide.

Certains de ces prêtres-martyrs sont pourtant des religieux très courageux qui ont secouru, évacué, caché, nourri et protégé (par leur présence et leur bravoure) des milliers de rwandais (toutes ethnies confondues) qui s'étaient réfugiés dans certaines paroisses catholiques.

Ces prêtres **semblent avoir été choisis comme « boucs émissaires » par la junte militaire** du président rwandais, le général Paul KAGAME, **qui s'acharne à affaiblir et à persécuter l'Eglise catholique** dont les écoles ont formé les premiers leaders Hutu. Ce sont ces leaders Hutu qui ont réclamé la démocratie et conduit le Rwanda à l'indépendance, après avoir remporté les premières élections communales et législatives de juin 1960 supervisées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Belgique (puissance tutrice).

Pourtant, d'après les données recueillies par l'Agence catholique Fides, il y a 248 victimes dans le personnel ecclésiastique, y compris une quinzaine de morts suite aux mauvais traitements, au manque de soins, et des disparus qui n'ont plus donné de nouvelles d'eux-mêmes et que l'on considère donc comme assassinés.

Le cas de l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA est connu pour avoir évacué, sauvé, caché et nourri des centaines de personnes menacées

La volonté de nuire à l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA n'est pas prête à prendre fin, car c'est l'Eglise Catholique du Rwanda qui est visée à travers ce « bouc émissaire ». **L'Abbé Ndagijimana Joseph est né en 1961 à Kamazuru prêtre de l'évêché de Kabgayi, dans l'ancienne commune de Nyamabuye, situé dans l'actuel district de Muhanga. Il a été curé de la paroisse catholique de Byimana de 1992 à 1995.**

Ce prêtre catholique Hutu, connu pour avoir nourri, logé, évacué et sauvé des centaines de Tutsis, a été emprisonné depuis le 08 février 1995 et condamné à perpétuité le 19/01/2001 par la chambre spécialisée du Tribunal de première Instance de Gitarama.

Lorsqu'il interjeta appel, **son procès en appel fut reporté 13 (treize) fois** avant d'être renvoyé devant les juridictions Gacaca ou les témoins à décharge furent muselés. Dans les juridictions Gacaca, les nombreux « *syndicats de délateurs* », recrutés et entraînés par la DMI dans « *l'art de mentir et de calomnier des innocents* » ont seuls droit à la parole.

Depuis le **1^{er} septembre 2005**, ce prêtre a été auditionné pendant **4 ans avant d'être acquitté le 26/08/2009 par le tribunal Gacaca de Kamusenyi** à Byimana. Le coordinateur des tribunaux Gacaca dans le secteur Byimana, **Monsieur Henri Patrick DUSABE**, n'a pas livré les documents d'acquiescement à la prison de Muhanga (Gitarama) comme prévu en cas d'acquiescement. Il a refusé de le faire et a déclaré que le procès allait continuer. Au lieu de le libérer, le SNJG (Service National des Juridictions Gacaca) lui envoya les juges Gacaca venus de **Nyanza qui le condamnèrent à perpétuité avec isolement le 22/12/2009**. Son confrère, l'Abbé croate Vjeko Curic, économiste de Kabgayi, qui l'a aidé à nourrir les 35000 réfugiés de Kabgayi, a été assassiné par un militaire le 31/01/1998 à Kigali. Ce fut le sort réservé aux religieux qui allaient souvent s'approvisionner en nourriture au Burundi pour nourrir toute la foule de réfugiés à l'Evêché de Kabgayi. Parfois en circulant dans le pays sous les balles à leurs risques et périls.

Nous rappelons que le CLIIR a publié **près de Dix communiqués** sur les différentes auditions du procès GACACA concernant ce prêtre martyr. Nous citerons un long extrait pour **le présenter et situer le contexte de ce procès inéquitable** qui a commencé devant le tribunal GACACA depuis le 01/09/2005 (voir notre communiqué n°82/2005 du 29/08/2005).

Dans notre communiqué n° 91/2006 du 27 juin 2006 intitulé « Nouveau complot contre un prêtre catholique, héros du génocide, emprisonné depuis plus de 11 ans ? », nous avons cru bon de donner l'alerte suivante : « *La Haute Cour de la République de NYANZA face aux rescapés Tutsi forcés ou sollicités par la DMI¹ pour faire condamner l'Abbé Joseph Ndagijimana* ». En effet, le 29 juin 2006, la Haute Cour de la République de NYANZA (chef lieu de la Province du Sud) avait prévu de faire une descente sur les lieux des crimes à Byimana (diocèse de Kabgayi) dans l'espoir de relancer le procès intenté contre l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA. **Enfin, ce fut les juges GACACA venus de NYANZA qui l'ont finalement condamné à perpétuité le 22/12/2009** avec de nouvelles accusations selon lesquelles, il aurait comploté contre d'autres religieux. Mais sans fournir la moindre preuve. Depuis cette date, ce prêtre héros est sacrifié comme « martyr » de l'Eglise.

Dans notre communiqué n°82/2005 du 29 août 2005 intitulé : « *GACACA : Complot contre l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA* » et dans notre communiqué n°89/2006 du 17 janvier 2006 intitulé : « *L'Abbé Joseph NDAGIJIMANA est un héros du génocide maintenu en prison depuis plus de 10 ans* », nous avons retracé la chronologie de toutes les péripéties qui ont caractérisé le déni de justice qui frappe ce prêtre martyr.

Voici un bref rappel de **l'absence de justice** et de **la mauvaise foi** qui caractérise toutes les institutions officielles de l'Etat Rwandais. Ces dernières sont complètement contrôlées et paralysées par les chefs militaires et politiques du Front Patriotique Rwandais (FPR) dont le « *pouvoir occulte* » ou « *gouvernement parallèle* » est incontestable mais hélas nuisible.

¹ La DMI (Directorate of Military Intelligence) est une véritable « machine à tuer », une sorte de GESTAPO Tutsi créée et dirigée par le président rwandais et président du FPR (Front Patriotique Rwandais), le Général Paul KAGAME. La DMI a impunément assassiné, torturé, emprisonné et fait disparaître des milliers d'opposants politiques (réels ou supposés), des anciens dignitaires et intellectuels Hutu ainsi que de simples citoyens rwandais Hutu et Tutsi depuis plus de 12 ans.

La volonté de maintenir en prison l'Abbé Ndagijimana est confirmée par la chronologie des différents reports et remises injustifiés de son procès :

1) Son procès devant la Chambre spécialisée du Tribunal de Première Instance de Gitarama :

- Détenu à Gitarama depuis le 08 février 1995, son procès qui a débuté le 27 mars 2000 s'est clôturé le 19 janvier 2001 après avoir traîné presque une année au tribunal.
- De nombreux témoignages à décharge ont facilement balayé toutes les fausses accusations que le parquet et les délateurs avaient collectées pendant près de 5 ans.

Sous divers prétextes (conгés, absences et/ou formations du représentant du Parquet ou des juges du Tribunal de Première Instance, dossier non étudié, etc...), les différentes audiences de son procès se sont succédé comme suit :

- Le 8 mai 2000 : ouverture de la première audience en première instance ;
- Du 26 au 30 juin 2000 : l'affaire a été mise en continuation pendant cinq jours ;
- Du 11 au 13 juillet 2000 : l'affaire a été mise en continuation pendant trois jours ;
- Du 2 au 6 octobre 2000 : l'affaire a été mise en continuation pendant cinq jours ;
- Le 20 novembre 2000 : les audiences ont repris toujours en première instance
- Le 19 janvier 2001: le procès a pris fin et le jugement a surpris tout l'auditoire.

Le verdict fut très surprenant car les juges ont reconnu dans leur jugement que l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA s'est servi de son arme à feu (acquis légalement) et qu'il n'a tué ou fait tué personne.

Le 19 janvier 2001, ce dernier fut condamné à la prison à perpétuité, en présence des survivants tutsi qu'il a sauvés, **pour le seul fait d'avoir eu un gilet militaire oublié dans son véhicule** par un soldat des ex-FAR qui l'avait accompagné pour cacher un tutsi.

Les juges reconnaissaient qu'il avait bien secouru les personnes menacées pendant le génocide de 1994. Les personnes, présentées au tribunal de première instance de Gitarama, ont crié au scandale et une rescapée tutsie a tenté de s'en prendre aux juges de ce tribunal « injuste » vis-à-vis d'un héros qui lui a sauvé la vie.

2) Devant la Cour d'Appel de Nyanza les audiences ont été remises 13 fois en deux ans :

L'Abbé Joseph NDAGIJIMANA et son avocat, Maître Protais MUTEMBE, ont interjeté appel contre ce jugement arbitraire devant la Cour d'Appel de Nyanza (ex-Nyabisindu) :

- Le 25 janvier 2001, la Cour d'Appel de Nyanza a jugé recevable leur dossier et a fixé la première audience au 18 septembre 2002 ;
- Depuis le 18 septembre 2002, il n'y a jamais eu de plaidoiries car il y a eu 13 remises d'audiences entre 2002 et 2004 par la Cour d'Appel (baptisée actuellement « *Haute Cour de la République* »).
- **Les 13 remises d'audiences se suivent comme suit** : L'audience prévue la première fois le 18 septembre 2002 fut remise au 6 novembre 2002, puis au 18 décembre 2002, puis au 12 février 2003, puis au 26 mars 2003, puis au 30 avril 2003, puis au 9 juillet 2003, puis au 24 septembre 2003, puis au 26 novembre 2003, puis au 28 janvier 2004, puis au 24 mars 2004, puis au 10 mai 2004 et pour la dernière fois l'audience fut remise sine die en septembre 2004 (sans précision de date).

Après ces 13 reports d'audiences devant la Cour d'Appel de NYANZA, **les magistrats ont décidé de renvoyer l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA devant les juridictions GACACA où seuls les « syndicats de délateurs » ont droit à la parole.**

Après avoir tenté en vain de faire condamner arbitrairement l'abbé Ndagijimana le **1^{er} septembre 2005 par le tribunal GACACA du secteur KAMUSENYI** qui abrite les bâtiments administratifs du district de NTENYO et la cure de la paroisse Byimana en province de GITARAMA, son procès Gacaca fut reporté au 19 janvier 2006. Curieusement, **l'audience Gacaca prévue le 19 janvier 2006 fut suspendue vers 10h30** alors que les détenus dont l'abbé Ndagijimana avaient été transportés de la prison de Gitarama tôt le matin et que la population était déjà rassemblée et prête depuis 8h00 du matin. Le motif invoqué pour cette suspension serait l'absence d'un des juges tombé malade !

3) Déroulement de son premier procès GACACA tenu le 1^{er} septembre 2005 :

Le premier procès GACACA de l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA s'est tenu le 1^{er} septembre 2005 de 8h30 à 15h devant le tribunal GACACA du secteur KAMUSENYI dans le district de NTENYO, province GITARAMA. Le procès a commencé à 8h30 puisque les nouveaux juges GACACA (probablement dépêchés par le Service National des Juridictions GACACA (SNJG) étaient arrivés sur les lieux à 8h00 du matin. Le procès a débuté avec les dossiers des SEPT (7) co-accusés de l'Abbé Joseph Ndagijimana qui avaient fait des aveux en prison. Seulement ce jour là, seuls QUATRE (4) co-accusés ont plaidé coupables pour des crimes suivants : *participation aux attaques, possession des grenades qu'ils avaient reçu des militaires, pillages, chasse et enlèvement des personnes.*

Personne de ces quatre co-accusés n'a mis en cause l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA.

Après l'audition des quatre accusés en aveux, le représentant du ministère public (une sorte de procureur) **a énuméré toutes les fausses accusations y compris celles qui avaient été balayées** par la Chambre spécialisée du Tribunal de Première instance de Gitarama lors de son jugement du 19 janvier 2001. En effet, détenu à Gitarama depuis le 08 février 1995, **le procès de l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA avait débuté le 27 mars 2000 et s'était clôturé le 19 janvier 2001** après avoir traîné presque une année au tribunal. De nombreux témoignages à décharge avaient facilement balayé toutes les fausses accusations que le parquet et les délateurs avaient collectées pendant près de 5 ans. **Le 19 janvier 2001 l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA avait été condamné à la prison à perpétuité.**

Dans notre communiqué n° 109/2007 du 07/10/2007 intitulé : « *Les évêques catholiques doivent demander la fin du calvaire de l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA qui affronte son 9^{ème} simulacre de procès GACACA* », nous avons prévenu l'Eglise et l'opinion publique par un commentaire des rescapés Tutsi eux-mêmes qui constatent que :

« *Pour le régime du président rwandais, le Général Paul KAGAME, mieux vaut être un génocidaire en aveux qu'un juste qui a sauvé des centaines de personnes menacées pendant les massacres d'avril à juillet 1994. Ceux qui sont « coupables » d'avoir sauvé de nombreux tutsi sont maintenus en prison tandis que les détenus en aveux sont libérés à condition qu'ils calomnient les personnes désignés par la DMI (Directorate of Military Intelligence).*».

CONCLUSIONS :

Pour conclure sur le calvaire de ce prêtre, voici un extrait de notre dernier communiqué n° 119/2009 du 30/11/2009 intitulé : « **Acquitté après 4 ans de procès GACACA, l'Abbé Joseph Ndagijimana est maintenu en prison suite à un nouveau complot impliquant deux femmes²** ».
Le CLIIR s'est dit préoccupé par la sécurité de l'abbé Ndagijimana dans ces termes :

Si jamais l'abbé Joseph Ndagijimana est tué sous une quelconque forme (mauvais traitements, empoisonnement, etc.) durant sa détention illégale et injustifiée, sa mort ou sa disparition lente ou brutale sera imputée à ses nombreux détracteurs et aux responsables du Service National des Juridictions Gacaca (SNJG) qui cautionnent depuis quatre ans un complot judiciaire dirigé contre un prêtre JUSTE qui a aidé et sauvé de nombreuses personnes.

Si l'abbé Joseph Ndagijimana est maintenu en prison **sans susciter la moindre intervention des évêques catholiques du Rwanda, la Conférence Episcopale aura failli à son devoir** de protéger les prêtres et les brebis de Dieu dont l'innocence ne fait aucun doute.

Le CLIIR a rappelé également d'autres condamnations arbitraires d'autres prêtres catholiques par les juridictions GACACA :

Si l'abbé Joseph Ndagijimana n'est pas libéré immédiatement, le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda portera plus loin au VATICAN et dans d'autres Eglises Chrétiennes son cas et celui des autres prêtres catholiques condamnés injustement par les tribunaux Gacaca au cours de ces derniers mois. Il s'agit entre autres de : **l'Abbé Emmanuel RUBASHA, l'Abbé Evergiste RUKEBESHA, l'Abbé Joseph BIMENYIMANA, l'Abbé Pierre NTWAZA, l'Abbé Sullivan HABIYAMBERE**, tous des prêtres innocents du diocèse de Kabgayi. Tous ces prêtres catholiques ont été condamnés par les GACACA **non pas pour des crimes qu'ils auraient commis mais parce qu'ils sont nés HUTU**.

Ces nouvelles condamnations par les Gacaca s'ajoutent aux précédentes condamnations arbitraires de : **l'Abbé Denis SEKAMANA**, curé de la paroisse Ruyenzi (Butare) condamné à 15 ans de prison le 19/03/2008, **l'Abbé Edouard NTULIYE**, curé de la paroisse Nyundo, condamné à perpétuité le 07/03/2009. Les deux prêtres avaient été acquittés et libérés jadis par les tribunaux ordinaires. Les GACACA les ont condamnés par des procès inéquitables.

Nous recommandons la libération immédiate de l'Abbé Joseph NDAGIJIMANA et la révision de tous les procès concernant d'autres prêtres catholiques condamnés arbitrairement.

Fait à Bruxelles, le 28/11/2017

Joseph MATATA, Coordinateur du CLIIR



² Il s'agit de l'honorable députée Alphonsine Mukamugema, veuve du professeur LAZARE tué pendant le génocide à Byimana. Son fils, Emmanuel MANZI travaille au Service National des Juridictions Gacaca à Kigali et serait impliqué aussi. La 2^{ème} femme c'est Mme Marguerite Mukansanga, Ancienne Maire de Nyamabuye.